

## **Compte rendu du Conseil municipal Jeudi 5 Novembre 2020**

**Présent :** *Pascal MARCHELIDON (Maire), Nathalie BONNEAU, Didier MAGNE, Patrick GIBERT, Pierre ALVARD, Jean-Paul CANTON, Alain RAMPON, Roselyne DESCHAMPS, Morgan CLERMON.*

**Secrétaire :** Roselyne DESCHAMPS

**Absente :** Cécile CONTINI

**Invitée :** Émilie BRES Directrice du Syndicat Mixte des Hautes Vallées Cévenoles

**Procuration :** Alain MARC à Roselyne DESCHAMPS

### **Présentation du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles par Mme Émilie Bres**

Le syndicat a été créé en 1992, il poursuit plusieurs objectifs et utilise une approche par thématique :

- ➔ Maintenir et développer la vie des communes
- ➔ Mieux gérer l'espace
- ➔ Valoriser le patrimoine

Le syndicat possède la compétence MAB (Man and Biosphère) soit Homme et Biosphère. Le syndicat apporte à la commune une aide technique pour la conception et la réalisation de ses projets. Il met à disposition des agents à fort potentiel technique, ainsi qu'une aide pour la recherche et l'obtention des financements auprès des organismes en demande de projet.

### **Proposition d'adhésion au SMHVC**

De ce fait, à l'issue d'une présentation globale, une proposition d'adhésion est formulée à l'ensemble des élus présents.

La cotisation d'adhésion est de 1000 € en plus du paiement d'un forfait de 500 €. Le syndicat se réunit tous les deux mois. Les représentants de la commune désignés sont :

- Mme Nathalie BONNEAU, au poste de Titulaire
- Mme Roselyne DESCHAMPS, au poste de suppléante.

**Adoptée à l'unanimité**

## Les Décisions Modificatives du budget principal

Afin de permettre les dépenses sur le budget principal de la Commune, le conseil doit se prononcer sur deux décisions modificatives :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 61524 : Entretien de bois et forêts	1 100,00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 100,00 €</b>			
D 023 : Virement section investissement	21 392,55 €			
D 023 : Virement section investissement		1 797,53 €		
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect<sup>e</sup> d'investis.</b>	<b>21 392,55 €</b>	<b>1 797,53 €</b>		
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		500,00 €		
D 6615 : Intérêts c/courants, dépôts		600,00 €		
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>1 100,00 €</b>		
R 002 : Excédent antérieur reporté fonct			21 392,55 €	
<b>TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc</b>			<b>21 392,55 €</b>	
R 773 : Mandats annulés (exerc. antérieu				1 797,53 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section</b>				<b>1 797,53 €</b>
<b>Total</b>	<b>22 492,55 €</b>	<b>2 897,53 €</b>	<b>21 392,55 €</b>	<b>1 797,53 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 28041481 : Cne : Bien mobilier, matériel		1 797,53 €		
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section</b>		<b>1 797,53 €</b>		
R 021 : Virement de la section de fonct			21 392,55 €	
R 021 : Virement de la section de fonct				1 797,53 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>			<b>21 392,55 €</b>	<b>1 797,53 €</b>
R 1068 : Excédents de fonctionnement				21 392,55 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>				<b>21 392,55 €</b>
<b>Total</b>		<b>1 797,53 €</b>	<b>21 392,55 €</b>	<b>23 190,08 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-17 797,49 €</b>		<b>-17 797,49 €</b>

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 13248 : Subv autres communes		590,00 €
<b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>590,00 €</b>
D 2132 : Immeubles de rapport	590,00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>590,00 €</b>	

**Adoptée à l'unanimité**

## Avancement du dossier de la VC 20 desservant le hameau de la Roche

Afin de poursuivre la démarche judiciaire pour obtenir la réouverture de la VC20, le conseil municipal, autorise M. le Maire à

- ➔ Prendre contact auprès de la préfecture afin de signifier à l'état, l'obstruction et l'incapacité pour le maire à exercer librement les pouvoirs de police.
- ➔ Lancer une action en justice pour violation du code de l'urbanisme (Article L480-1 à L480-17) sur les conseils de notre avocate Maître Fraisse à Florac.

**Adoptée à l'unanimité**

## Modification des tarifs du village de vacances « Les Haut de Saint-Privat »

Afin d'optimiser le fonctionnement du village de vacances, le conseil municipal a validé la refonte d'une partie de la grille tarifaire.

### TARIF Public 2021 Village de Vacances "Les Hauts de St Privat " Mairie Saint-Privat

Fermeture annuelle du jeudi 06 Janvier 2021 au sam 03 avril 2021 sauf groupe et entreprise.

Ouverture du samedi 3 avril 2021 au jeudi 06 janvier 2022

Tarif hors taxe de séjour

Basse saison - Hors Période Estivale		Gîte 2/3 pers.	Gîte 4, 5 et 4/5 pers.	Gîte 6/7 pers.	
Basse saison 1 : du 03/04 au 29/05 et du 25/09 au 06/01/22	2 jours /1 nuit	80 €	100 €	120 €	
	Nuit supplémentaire	40 €	50 €	60 €	
	6 nuits et la semaine	270 €	330 €	390 €	
Basse saison 2 : du 29/05 au 03/07 et du 28/08 au 25/09	2 jours /1 nuit	70 €	90 €	110 €	
	Nuit supplémentaire	30 €	40 €	50 €	
	6 nuits et la semaine	230 €	280 €	340 €	
<b>PERIODE ESTIVALE</b>	Été : 8 jours / 7 nuits	Gîte 2/3 pers.	Gîte 4 pers.	Gîte 5 et 4/5 pers.	Gîte 6/7 pers.
	03/07 au 10/07	230 €	280 €	300 €	340 €
	10/07 au 24/07	450 €	600 €	650 €	750 €
	24/07 au 14/08	570 €	760 €	790 €	890 €
	14/08 au 21/08	450 €	600 €	650 €	750 €
	21/08 au 28/08	230 €	280 €	300 €	340 €
	Réduction par nuit en moins, max. 3 nuits	40 €	50 €	60 €	70 €

#### HORS PERIODE ESTIVALE

Location du 1er jour 16 h. au dernier jour 10 h. Jour d'arrivée possible tous les jours sauf le dimanche.

#### PERIODE ESTIVALE

Du 03/07 au 10/07 et du 21/08 au 28/08 : séjour de 5 nuits minimum

Du 10/07 au 21/08 : location uniquement à la semaine

Ouverture des courts séjours à J-30 , 3 nuits minimum, jour d'arrivée possible tous les jours sauf le dimanche.

Prestations Incluses : Draps fournis, lits non faits, chauffage

Du 10/07 au 21/08 :

clubs enfants

Prestations payantes

Taxe de séjour

Kit linge de toilette /pers. : 7 €

Bois : 8 € le filet de bûches / 5 € le filet de bois d'allumage

Animaux acceptés sauf du 03/7 au 28/08. Tarif : 20 € par séjour.

Forfait ménage :

Gîte 2/3 pers. : 40 €

Gîte 4/5 pers. : 45 €

Gîte 6/7 pers. : 50 €

#### TARIFS PARTICULIERS ET PROMOTIONS

Réduction tarif groupe : 5 gîtes loués pour au moins deux nuits	-10%
Early Booking été : confirmation de réservation faite avant le 31 mars 2020, pour tout séjour du 03/07 au 28/08 (non cumulable avec promo quinzaine)	-10%
Promo quinzaine pour les séjours de deux semaines consécutives et plus (non cumulable avec early booking)	-10%
Tarif CE partenaire (non cumulable avec tarif groupe)	-12%

**Adoptée à l'unanimité**

### Attribution du montant définitif des attributions de compensations

Les attributions de compensations sont versées par la communauté de communes. Elles résultent de la différence entre les anciennes taxes professionnelles et le coût des charges liées aux compétences toutes transférées à cet EPCI.

**Adoptée à l'unanimité**

### Tarification de l'utilisation des lave-linges

Suite à la mise en location à l'année de certains gîtes au village de vacances, il a été décidé, pour répondre à la demande des locataires, d'appliquer un tarif unique de 1€ par lavage, ceci afin de compenser l'usure naturelle des machines induite par leur utilisation régulière. Une facture sera réalisée trimestriellement.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Noël des Aînés**

Suite aux conséquences de la Covid-19, le repas traditionnel des seniors est compromis. Dans un souci de sécurité pour la santé de nos anciens et de respect des restrictions pour risque sanitaire, il a été décidé que des colis cadeaux se substitueront à ce traditionnel repas.

Ils seront constitués de produits locaux afin de soutenir nos producteurs et le tissu économique local. La constitution des colis relève de la responsabilité de M. Jean-Paul Canton. Le montant des colis est fixé à 22€ par personne.

**Adoptée à l'unanimité**

## **Questions diverses**

La tenue du marché de l'Association des Parents d'Élèves est remise en question par rapport à la situation sanitaire.

Les élus reviennent sur la rentrée des classes d'Octobre et sur l'application du protocole sanitaire du 29 Octobre 2020.